



Note de présentation synthétique du budget primitif 2023 de la commune de Glaire

Introduction

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires: Il doit être équilibré et sincère.

Le projet de budget 2023 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement et la qualité des services;
- De contenir la dette pour réaliser nos investissements.

Ce budget intègre un maintien des taux des taxes locales. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022

Rappel des résultats de l'exercice 2022 :

Notre capacité d'Auto Financement (CAF), c'est le résultat de l'exercice 2022. Elle a été de : 316419€

Notre endettement ou encours de la dette au 01/01/2023 s'élève à 1 741889€

Les intérêts de la dette en 2022 : 23521€

Capital remboursé en 2022 : 255940€

Niveau d'endettement : c'est le ratio de l'encours de la dette / CAF

$1741889\text{€}/316419\text{€} = 5\text{ans et } 5\text{mois}$

Pour rappel :Un niveau d'endettement entre 10 et 12 ans est dit correct, mais à surveiller.

Entre 13 et 15 ans, la collectivité se situe dans une zone de danger

Effectifs de la commune

2 agents administratifs respectivement à 35h et 90%

2 agents techniques à 35h

4 agents techniques à 28h

1 agent technique à 31h30

1 agent technique à 26h50

I) Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	libellé	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P 2023
011	Charges à caractère général	243449.36€	323150.00€	257880.38€	442450 €
012	Charges de personnel	296088.12€	340550.00€	319816.56€	370400 €
014	Atténuations de produits	44757.00€	44757.00€	44757.00€	44757 €
022	Dépenses imprévues	0.00€	10000.00€	0.00€	
65	Autres charges de gestion courante	38821.40€	52405.00€	45133.06€	59585 €
66	Charges financières	27318.72€	24000.00€	23521.45€	20000 €
67	Charges exceptionnelles	96.00€	11329.05€	6481.21€	500 €
68	Dotation aux amortissements	0.00€	2500.00€	0.00€	2500 €
023	Virement à la section investissement	1037278.52€	1390059.80€	1390059.80€	545508.73 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9761.00€	12260.00€	12260.00€	12667 €
	Total avant virement de la section d'investissement	660291.60€	820951.05€	697589.66€	952859 €
	Total avec virement à la section d'investissement	1697570.12€	2211010.85€	2087649.46€	1498367.73€

011 Charges à caractère général :

L'écart entre le réalisé 2022 et le BP 2023 prend en considération l'inflation qui n'est pas maîtrisée, une facture de cantine 2022 de 8600€ présentée en 2023 et qui porte la ligne des achats de prestations de service à 22000€ pour un réalisé 2022 à 12000€. Les lignes énergie, chauffage urbain et combustible ont été plus que doublé par rapport au réalisé 2022.

012 Charges de personnel

Outre la répercussion indiciaire des salaires et des charges, nous rajoutons dans ce chapitre la présence sur le territoire communal d'un policier intercommunal.

014 Atténuations de produits

Chaque année notre commune contribue à l'alimentation du fond national de garantie individuelle des ressources pour plus de 44000€

022 Dépenses imprévues :

Ce chapitre n'apparaît plus dans la nomenclature M 57 que nous adoptons et qui remplace la nomenclature M 14.

65 Autres charges de gestion courante :

Il s'agit du renouvellement de certains abonnements informatique, de l'indemnité des élus, des cotisations de retraite et des subventions aux associations lesquelles ont diminuées de 10%

66 Charges financières :

Ce sont les intérêts de nos emprunts

67 Charges exceptionnelles

Elles devraient se limiter cette année à l'aide aux personnes en difficultés.

Recettes de Fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	B.P 2023
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté	862745.07€	1207526.34€	1207526.34€	449053.67 €
013	Atténuations de charges	4044.21€	200.00€	1814.08€	
70	Produits des services, du domaine et ventes	55113.70€	45204.00€	56245.60€	59464 €
73	Impôts et taxes	682829.23€	687548.82€	690909.53€	579658 €
731	Fiscalité local				108302€
74	Dotations, subventions et participations	215536.44€	225103.84€	227660.18€	244573 €
75	Autres produits de gestion courante	47402.69€	45000.00€	48607.51€	56425 €
76	Produits financiers	4.80€	0.00€	4.50€	
77	Produits exceptionnels	141.80€	427.85€	2247.39€	892.06 €
	Total des recettes avant report du résultat de fonctionnement	1005072.87€	1003484.51€	1027488.79€	1049314.06 €
	Total avec report du résultat de fonctionnement	1867817.94€	2211010.85€	2235015.13€	1498367.73€

Chapitre 013 : Atténuation de charges

La commune rémunère ses agents en maladie et perçoit les indemnités journalières.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes

Pour la 2^{ème} année consécutive, les coupes de bois devraient rapporter 23750 €. La vente de l'herbe sur pied et les concessions dans les cimetières réalisent le complément de ce chapitre.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Pour l'essentiel, ce chapitre regroupe les impôts et taxes payés par les entreprises installées sur le territoire communal.

Chapitre 731 : Fiscalité locale

Ce sont les impôts directs locaux et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Il s'agit de l'encaissement des locations des immeubles communaux

Chapitre 76 : Produits financiers

Pour l'obtention d'un prêt financier, certaines banques imposent à l'emprunteur l'obligation de devenir actionnaire en souscrivant l'achat d'une action de l'organisme prêteur.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Ce sont des mandats émis les années précédentes qui ont été annulés.

II) Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé dépenses d'investissement	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Reste à réaliser	B.P 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€		816924.43€
020	Dépenses imprévues	0.00€	40000€	0.00€		
041	Opérations patrimoniales	7800.00€	7800.00€	0.00€		4320€
10	Dotations fonds divers et réserves		22165.10€	22165.10€		22165.10€
16	Emprunts et dettes assimilées	252268.59€	253000.00	255940.23€		254000€
20	Immobilisations incorporelles	9763.11€	11000.00€	0.00€	4500€	8000€
204	Subventions d'équipement versées	2388.00€	56388.00€	40010.68€		8000 €
21	Immobilisations corporelles	142153.01€	254000.00€	157126.53€	71942.49€	202000 €
23	Immobilisations en cours	38234.50€	1177358.97€	824879.27€	307898.88€	362506.63€
	Total des dépenses d'investissement	452607.21€	1799546.97€	1300121.80€	384341.37€	1677916.16

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement

Le résultat de clôture de l'investissement cumulé au 31/12/2022 laisse apparaître un déficit de 816924.43€ qui est reporté dans les dépenses d'investissement du budget 2023

Chapitre 020 : Dépenses imprévues

Comme pour la section de fonctionnement, ce chapitre n'apparaît plus dans la nomenclature M 57

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Il s'agit de frais d'étude concernant des travaux envisagés pour l'aménagement de locaux professionnels.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

En 2014 la communauté d'agglomération a pris la compétence eau et assainissement. Figurait à notre budget assainissement une réserve pour d'éventuels travaux. La commune s'est engagée à la restituer cette réserve à Ardenne Métropole pendant la durée de ce mandat à hauteur de 22165.10€ chaque année.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Comme rappelé dans l'introduction, notre endettement ou encours de la dette au 01/01/2023 s'élève à 1741890 €. Cette somme représente le cumul de 4 emprunts. Fin 2023 la commune aura remboursé 254000 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Concernent le PLU, les publications, et les reprographies, les frais d'études énergétiques pour les locaux professionnels et la réalisation des documents les concernant.

Chapitre 204 : subventions d'équipement

Rue Pastorale à Villette, nous prévoyons l'extension du réseau électrique pour un coût de 8000 € environ.

Chapitre 21 : Immobilisations incorporelles

A ce chapitre, prévision de la rénovation de l'éclairage public d'une rue pour le passage en LED ainsi que l'aménagement d'une aire de fitness située chemin de la Justice.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Les dépenses regroupées au sein de ce chapitre concernent pour l'essentiel l'aménagement de la rue Simone Veil et les travaux relatifs à l'aménagement des locaux professionnels.

Recettes d'investissement

Chapitres	Libellé des recettes d'investissement	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Reste à réaliser	B.P 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	792981.90€	437115.47€	437115.47€		
021	Virement de la section de fonctionnement	1037278.52€	1390059.80€	1390059.80€		545508.73€
024	Produits de cession		1220.00€			9996€
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9761.00€	12260.00€	13480.00€		12667€
041	Opérations patrimoniales	7800.00€	0.00€			4320€
10	Dotations fonds divers et réserves	50601.78€	27000.00€	32601.91€		158500€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé					1074891.80€
13	Subventions d'investissement	15265.00€	126374.00€		126374.00€	
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00€				130000€
21	Immobilisation corporelle	0.00€				
	Total des recettes d'investissement	889722.68€	603969.47€	483197.38€		1390374.80€
	Total avec virement de la section de fonctionnement	1927001.20€	1994029.27€	1873257.18€	126374.00€	1935883.53€

Chapitre 024 : Produits de cession

La vente de terrain à la communauté d'agglomération pour faciliter l'accès à la déchèterie

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections

Jeu d'écritures sans conséquences de trésorerie entre la section dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement. Pour l'essentiel, il s'agit de l'amortissement des réseaux enfouis.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

La somme inscrite correspond au fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'aménagement.

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

Il s'agit du report de l'affectation du résultat 2022 voté par les élus.

Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées

Les travaux envisagés dans le bâtiment qui accueille les kinés (réfection de la toiture, isolation du bâtiment et remplacement de la chaudière de chauffage) doivent prendre en considération l'aménagement du reste du bâtiment qui accueillera les professionnels de santé. Pour cette réalisation, un emprunt de 130000€ sera nécessaire.